



# MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE D'AIGLUN

Santé Sport Proximité Urgence Transition Energétique  
Innovation

## Notre projet de santé

### Le contexte géographique et démographique

Le secteur géographique correspondant, à gros traits, au canton de Digne ouest, auquel il faut ajouter la commune de Thoard au Nord et celle du Chaffaut au Sud, c'est à dire la vallée Duyes/Bléone, de Digne Ouest à Malijai, représente une population de l'ordre de 13 000 habitants. La moyenne d'âge y est supérieure à la moyenne départementale. Or, ce secteur est désormais pratiquement dépourvu de praticiens de ville, généralistes ou spécialistes.



## Vers un désert médical ?

### **Le nombre de médecins libéraux est en baisse constante.**

- Densité des médecins généralistes libéraux en 2017 : 1,34 pour 1 000 habitants dans le 04, contre 1,28 au niveau régional et 1,05 au niveau national. Environ 30 % ont plus de 62 ans.

- Densité des médecins spécialistes libéraux ou mixte en 2017 : 0,78 pour 1 000 habitants dans le 04, contre 1,42 au niveau régional et 0,94 au niveau national. \*

\*ARS – Apport Santé, plateforme territoriale d'appui des Alpes de Haute-Provence

### **L'accès aux soins est une priorité pour la population et les arguments en faveur de celle-ci sont bien identifiés :**

- Diminution de l'offre de soins sur le département en zones péri-urbaines, rurales, difficiles d'accès ou géographiquement isolées, par cessation d'activité des médecins et défaut d'installation des jeunes médecins. *(Mais on peut parler aussi de certaines zones à activités saisonnières, sous dotées en période touristique).*
- Surcharge de la médecine de ville, avec difficultés pour les patients de trouver un médecin traitant et délai de rendez-vous allongés.
- Surcharge et détournement des missions de service public des urgences, où les patients consultent pour des demandes relevant de soins et prise en charge par la médecine générale.
- Méconnaissance par les patients, et parfois par les médecins, de toutes les actions médicales, paramédicales et d'accompagnement de la maladie et sa prise en charge globale.

Convaincue de la nécessité de faciliter l'arrivée de nouveaux praticiens dans la commune, l'équipe municipale a fait **le choix d'offrir aux candidats éventuels l'opportunité d'un exercice partagé**, en associant à la démarche les professionnels de santé paramédicaux déjà installés sur la commune et elle se propose donc de créer une maison pluri professionnelle de santé, qui relèvera de son patrimoine bâti.

**Le nouveau zonage de la région Paca a été arrêté le 02 février 2022** après concertation et validation par la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA), l'Assurance maladie et l'Union régionale des professionnels de santé médecin libéraux (URPS-ML).

Ce zonage identifie les zones où l'offre de soins est considérée comme insuffisante et où l'accès aux soins est plus difficile et donne accès aux médecins qui souhaitent exercer au sein de ces zones géographiques à des aides à l'installation.

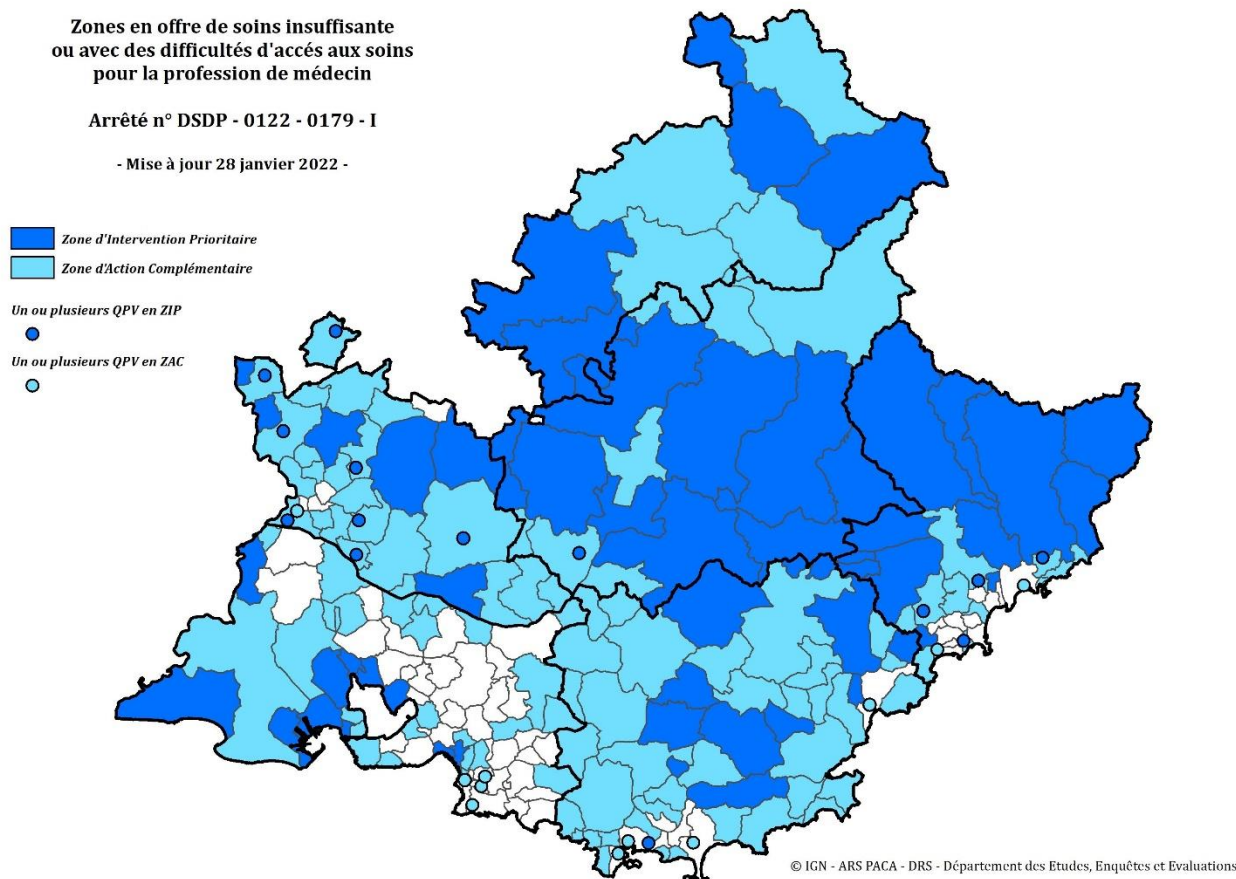
En région Paca, plus de 56 % de la population, soit environ 2 800 000 personnes, sera désormais couverte par les dispositifs d'aide à l'installation des médecins libéraux pour une meilleure répartition de l'offre de soin.

Le zonage détermine deux types de zone d'intervention : les zones d'intervention prioritaire et les zones d'action complémentaire.

Les zones d'intervention prioritaire concernent 15,9 % de la population de la région Paca (3,8 % dans l'ancien zonage). Les médecins exerçant dans ces zones peuvent prétendre à l'ensemble des aides : les aides conventionnelles, les aides des collectivités territoriales, les fonds de compensation TVA, l'exonération de la fiscalité sur la PDSA, les aides du code de l'éducation : CESP.

Les zones d'action complémentaire concernent 40,2 % de la population (36 % dans l'ancien zonage). Les médecins qui exercent dans ces zones peuvent prétendre aux mêmes aides que celles des zones d'intervention prioritaire, hormis les contrats de l'Assurance Maladie et l'exonération de la fiscalisation sur la PDSA.

### **Le territoire de vie-santé de Digne-les-Bains a été classé zone d'intervention prioritaire (ZIP).**



### **La volonté municipale**

La Commune d'Aiglun se situe à l'épicentre de ce secteur assimilable à un désert médical et le maire a souhaité inscrire, dans son projet politique, la création d'une maison de santé susceptible d'offrir à l'ensemble de la population concernée une offre de soins de proximité, complète, durable et de qualité.

### **Les atouts de la commune**

Outre son positionnement géographique, le dynamisme de son équipe municipale, la richesse de son tissu associatif, Aiglun bénéficie déjà de professionnels de santé dynamiques et soucieux de la qualité de l'offre de soins offerte à la population.

La commune abrite sur son territoire :

- ✓ Une structure privée EHPAD/SSR réputée (Centre des Carmes)
- ✓ Un cabinet d'infirmières libérales (au nombre de trois)
- ✓ Une kinésithérapeute
- ✓ Une ostéopathe
- ✓ Une sage-femme

## Le projet de MSP

Soucieux de fidéliser cette équipe de professionnels, et, surtout, de l'enrichir de plusieurs médecins supplémentaires qui formeront une équipe médicale très innovante orientée vers le sport-santé l'urgence et la proximité, le maire souhaite l'ouverture d'une maison de santé pluriprofessionnelle, sur un terrain municipal, situé également au cœur du village proche de la mairie et jouxtant le cabinet medical déjà installés.



Outre les aspects architecturaux et bâtimentaires du projet, il s'agit également de consacrer et de renforcer l'existence de **l'équipe de professionnels de santé de soins primaires (et de premier recours) de la zone géographique considérée, autour d'un projet de santé commun**, témoignant d'un exercice coordonné et pluri professionnel autour d'une patientèle commune.

# Un projet de santé innovant

## "Une maison de santé, ce n'est pas une maison, C'est une pratique médicale partagée et coordonnée"

### La création d'une maison de santé pluri professionnelle à Aiglun

Les maisons de santé ont été introduites dans le code de la santé publique en 2007 pour ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif.

Les maisons de santé sont des structures pluri professionnelles dotées de la personnalité morale et constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

Les professionnels de santé exerçant en leur sein doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné et conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

**Les maisons de santé pluriprofessionnelles sont donc un mode d'exercice professionnel collectif et coordonné, développé pour répondre au besoin de "Travailler ensemble" et aux problématiques de santé actuelles, singulièrement en zones rurales : prise en charge des maladies chroniques, vieillissement de la population.**

Ces structures proposent un ensemble de services de santé, mais aussi des actions de prévention et elles constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaités par de nombreux professionnels de santé, en favorisant également l'ouverture et la coordination des acteurs de prévention et d'éducation à la santé présents sur les territoires.

Les professionnels de santé d'une MSP exercent à titre libéral, ils constituent une équipe composée, pour l'essentiel :

- De professions médicales : médecins (*généraliste et spécialistes*), voire chirurgiens-dentistes, sage-femmes
- D'auxiliaires médicaux : infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie, audioprothésiste, opticien lunetier, prothésiste etc.

### Attirer de nouveaux médecins

**Une telle structure vise d'abord à rendre attractifs les projets d'installation de nouveaux praticiens, à partir d'un argument déjà largement vérifié sur d'autres territoires ruraux :** favoriser l'installation de jeunes médecins par une attractivité permettant d'allier vie professionnelle et vie personnelle, offrir un espace clé en main au niveau des locaux, du matériel, faciliter leurs démarches administratives, leur permettre de ne pas être seul et de travailler en groupe pluridisciplinaire et en réseau, avoir accès à des formations professionnelles, avoir une pratique diversifiée et en multisites en fonction des souhaits du praticien, et ne pas devoir s'installer *ad vitam æternam*, pouvoir changer d'orientation, avoir des loisirs et des vacances.

## Arborescence du projet de santé : une prise en charge globale des patients

**La maison médicale a aussi pour ambition d'offrir une prise en charge globale des patients, conformes à leurs attentes.**

La prise en charge globale du patient s'entend en médecine préventive et thérapies d'accompagnement, médecine de phase aiguë médicale et de petite traumatologie, médecine de suivi et pathologie chronique, médecine à orientation de spécialité et spécialisée, informations (*éducation à la santé, hygiène de vie, organisation du système de santé, partenaires de santé, prévention et précautions en milieu particulier...*)



**Les axes de santé proposés à la MSP sont de nature à permettre l'adoption d'un véritable « projet de santé », qui permet la labellisation de la structure et son financement :**

- Accueil, consultation et prise en charge des problèmes médicaux et petite traumatologie en phase aiguë, avec un médecin et un personnel d'accueil (idéalement une infirmière)
- Consultation de médecine générale de suivi et prise en charge des pathologies chroniques.
- Consultation spécialisée par un médecin généraliste formé à la spécialité (*ex : gynécologie, physio nutrition, médecine du sport, prise en charge de la douleur, gériatrie, angiologue...*) ou de spécialistes (*dermatologue, neurologue, endocrinologue, médecine interne, psychiatrie...*), *sage-femme, psychologue, diététicienne, nutritionniste, infirmières spécialisées...*)
- Kinésithérapeute et ostéopathe (rééducation, prévention des traumatismes musculo-tendineux, adaptation physique au travail, réadaptation à la mobilité, à l'activité physique, à l'effort, au sport, sport santé...)
- Infirmières libérales (biologies, soins à domicile, mais aussi participation à l'activité de consultation non programmée, aide au médecin ...)
- Cette organisation multidisciplinaire de la prise en charge du patient s'entend dans une coordination et une collaboration parfaite entre les différents intervenants avec suivi et informations rapportées en partage de dossier du patient dans un même logiciel.
- Création d'un réseau d'échange et de collaboration :
  - avec les différentes MSP, (Digne les Bains, Volonne ...) autant avec leurs professionnels que dans l'adhésion et l'intégration aux programmes de santé qui y sont développés
  - avec les associations de patients ayant développé des programmes d'accompagnement comme l'association rhumatismales.
- Développer le « sport santé » sur prescription, mais aussi personnel, avec des éducateurs sportifs et les associations locales
- Bien sûr, la prise en charge globale du patient ne s'entend pas attachée à une structure, mais dans un réseau de partage et de collaboration utilisant déjà l'existant et l'enrichissant de nouveautés.



## **L'équipe médicale (le contenu)**

### **Professionnels de santé participant au projet**

L'objectif est d'avoir une équipe médicale moteur au complet au plus vite pour concevoir le projet de santé développé à travers cet équipement.

### **L'équipe de professionnels de santé s'est constituée en association APSA 04 ( Association des professionnels de santé d'AIGLUN) le 25 mai 2022.**

En effet, la Commune d'Aiglun a réussi à réunir différents **professionnels de santé** parties prenantes du projet de santé :

- Trois médecins généralistes / urgentistes
- Trois infirmières libérales
- Une infirmière en pratique avancée
- Une kinésithérapeute
- Deux pharmaciens (Mallemoisson)
- Un éducateur sportif
- Deux dentistes

Kinésithérapeute	Magali DELLA FAILLE
Ostéopathe	Claire JURANVILLE
Infirmières	Sandra LEBROC
	Chloé SALIN
	Nathalie ROSSI
Médecins	Raphaël LEFEVRE
	Marie-Hélène LAINE
	MARTI GIL BORDES
Pharmaciens (Mallemoisson)	Nicolas CIABRINI
	Nathalie MENDEZ
Dentistes	Nathalie SIROT
	Identité à venir
Infirmière en pratique avancée (IPA)	Emeline DHERSIN
Educateur Sportif (EAPA)	Frédéric COULAUD

## **Organisation entre les professionnels**

. Suivi des pathologies chroniques et consultation sur rendez-vous, de 9h00 à 19h00, du lundi au vendredi, pour le Dr LEFEVRE Raphaël. Un jour par semaine pour le DR LAINE Marie-Hélène. Un troisième médecin à temps plein permettra de doubler à terme, le temps de présence. Il s'agit d'un médecin espagnol le Dr MARTI GIL BORDES, ce médecin est intéressé par l'échographie – le travail en équipe – la prise en charge des urgences.

L'intégration de ce médecin à temps plein et l'organisation de son temps de travail sera défini progressivement à partir de son arrivée sur le territoire.

. Emeline DHERSIN exercera à mi-temps en articulation avec les Dr LEFEVRE Raphaël et Marie-Hélène LAINE, afin d'offrir un temps d'accueil le plus élargie possible ; comprenant si des visites à domicile, afin de favoriser le maintien à domicile et limiter les déplacements aux services des urgences et hospitalisations.

. Cabinet ROSSI/LEBROC/SALIN, infirmières : visites et soins à domicile tous les jours de 05h30 à 12h30 et de 15h30 à 20h dimanches et jours fériés compris  
Permanence au cabinet selon une plage horaire établie chaque année pour vaccination grippe

. Magali DELLA FAILLE, masseur kinésithérapeute. De 8h à 17h30 sauf mercredi après-midi. En domicile les lundis, mercredis et vendredis matin.

. Pour les pharmaciens, les horaires d'ouvertures de la pharmacie des senteurs à Mallemoisson sont de 9h à 19h30 du lundi au vendredi et de 9h à 13h le samedi.

- o *Continuité des soins : organisation de la continuité des soins, la prise en charge des actes non programmés voire des petites urgences*

. Des créneaux de consultation non programmées sur la MSP seront ouverts quotidiennement dans l'attente d'un développement d'un projet d'une permanence de consultation non programmées territoriale inter MSP (Volonne - Les Mées - Aiglun).

. Téléconsultation d'urgence et questions aux professionnels de santé via l'application pleine santé (IDE-IPA-médecin). Projet en cours de travail avec le logiciel Pleine Santé.

- o *Travail en équipe : organisation de la pluri professionnalité (réunions de coordination, systèmes d'information permettant l'accès à un dossier médical partagé)*

Organisation de la pluridisciplinarité : A ce jour, Sandra et Emeline assurent la coordination du projet. Un coordinateur sera choisi et recruté par la suite pour assurer la gestion courante de la MSP : animation des réunions, circulation des informations et des rapports externes avec d'autres établissements ou associations. Ce coordinateur sera choisi soit au sein de l'équipe, soit recruté à l'extérieur.

Réunion de coordination autour de cas patients : 1 par mois. Soit 10 par an.

Réunion de concertation autour de l'organisation pluriprofessionnelle : 3 par an.

Mise en place de téléconsultations avec le MG et l'IDE-IPA ou le Kinésithérapeute au domicile du patient pour les patients en maintien à domicile/les retours d'hospitalisation.



**La CCOPD a émis le 27 septembre 2022 un avis favorable** pour un accompagnement, réalisé actuellement par le CRES PACA.

**L'Association des Professionnels de Santé d'Aiglun (APSA 04) a été constituée**, ayant son siège social en mairie, et une **Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)** est en cours d'établissement.

**La maison de santé s'inscrira dans le réseau des maisons de santé déjà existantes (Digne, Volonne) et à venir (Les Mées) et développera particulièrement la thématique « sport-santé ».**

La phase études est terminée, ainsi que la phase APD (Avant-Projet Détaillé)

Le permis de construire a été accordé le 21 septembre 2022.

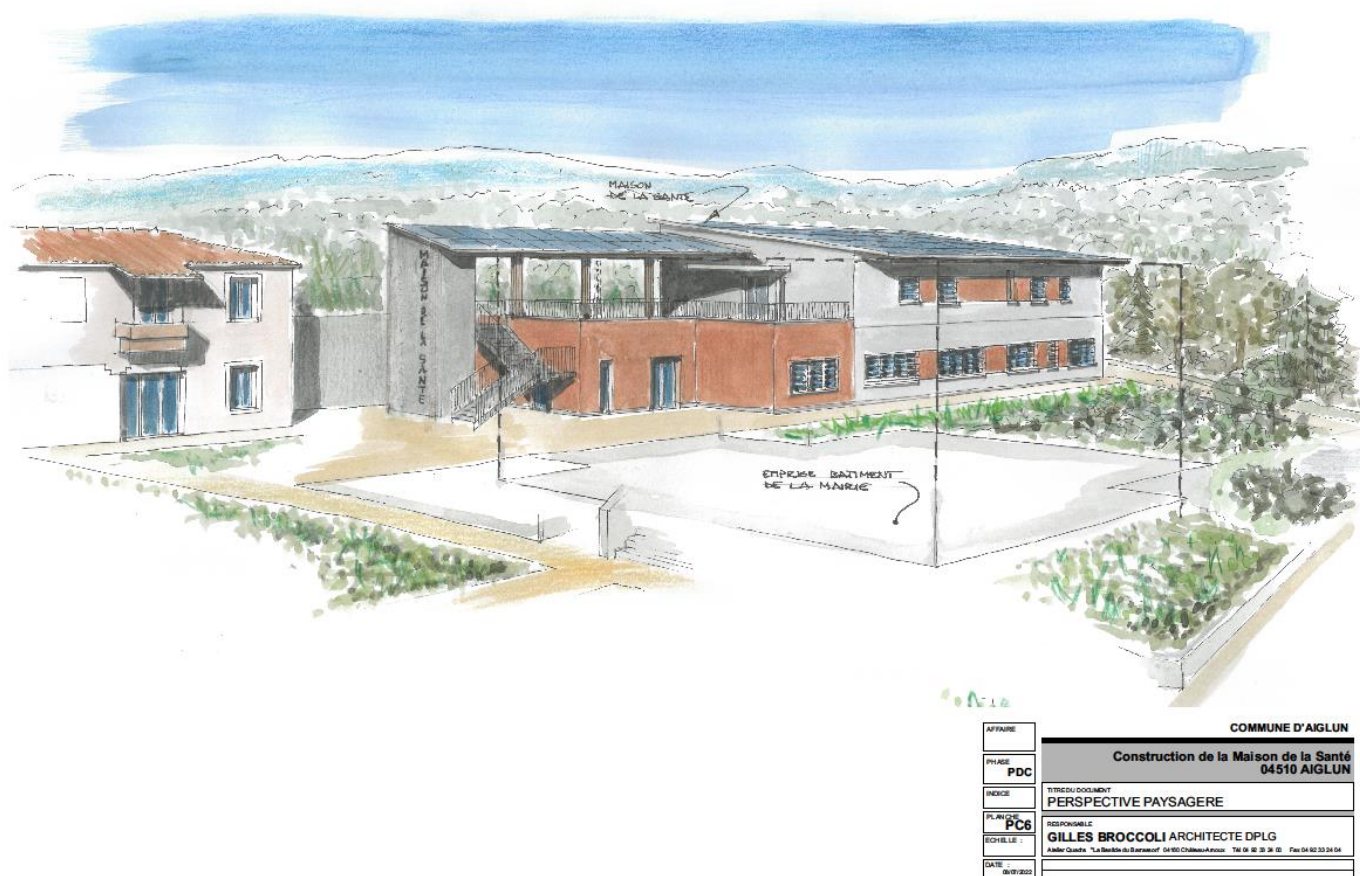
La consultation des entreprises se fera très prochainement premier trimestre 2023.

## Le bâtiment (le contenant)

**Bâtiment Basse Consommation d'énergie à Energie renouvelable**

**En architecture bois des Alpes**

# Un lieu pour les soins



**Ce bâtiment de 535 m<sup>2</sup> (R+1) de Haute Qualité Environnementale Basse consommation d'énergie** est un bâtiment à énergie renouvelable et à énergie positive (Il produira plus qu'il ne consomme).

**Conçu en architecture bois des Alpes en R+1**

**Une centrale photovoltaïque en toiture** permettra l'autoconsommation collective.

**Une pompe à chaleur géothermique à sondes verticales** échangera l'énergie thermique entre le sol et les dalles du bâtiment couplée à une VMC double-flux, chauffera ou rafraîchira.

**Un exemple pour la transition énergétique.**

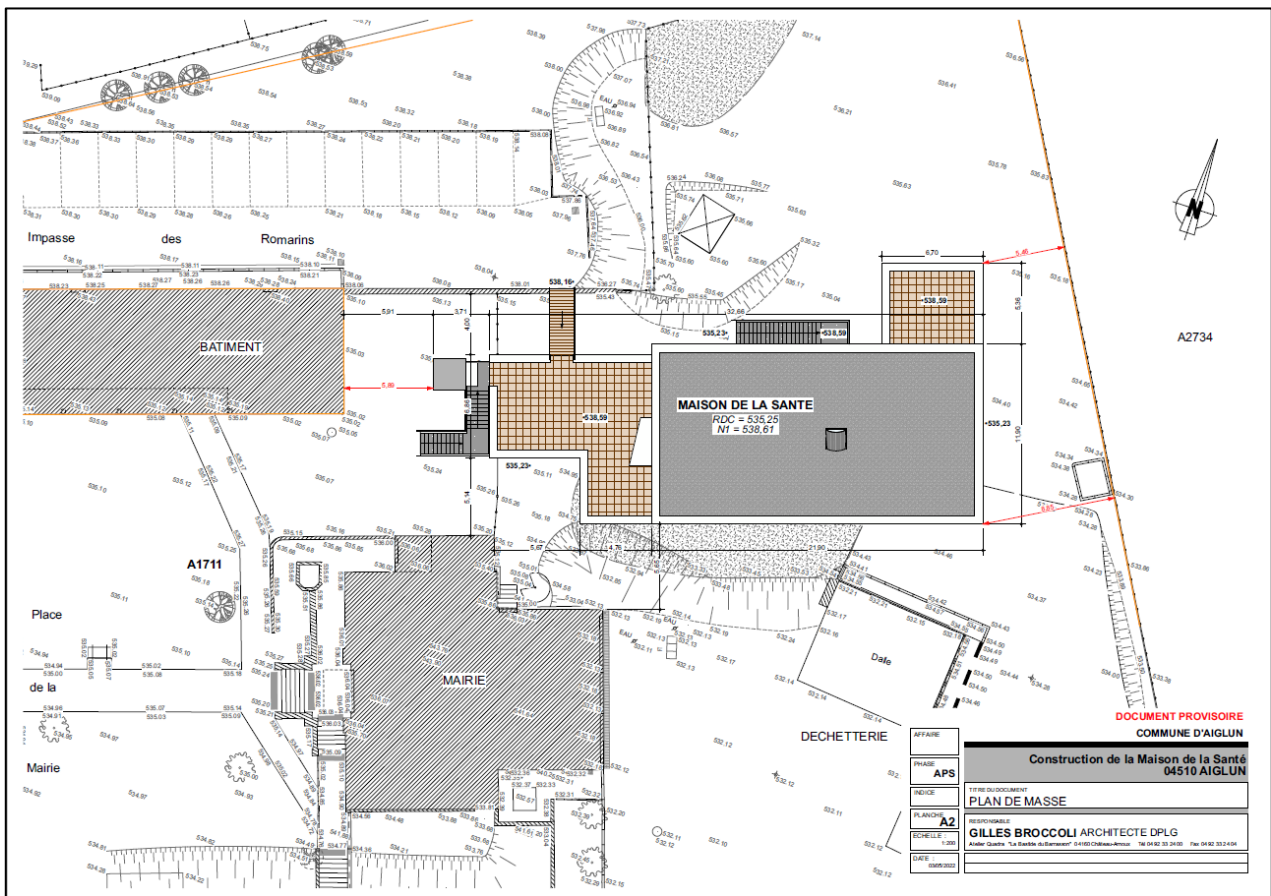
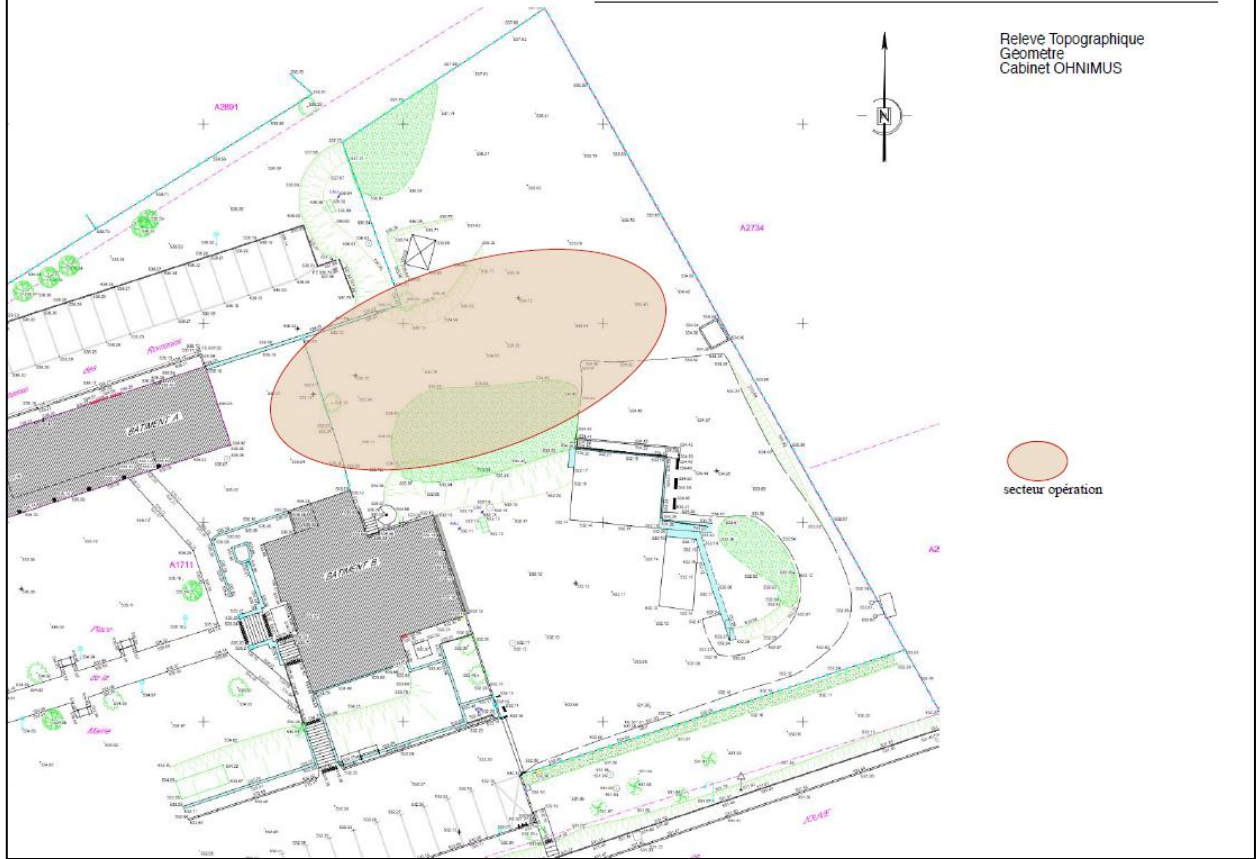
**Au rez-de-chaussée :**

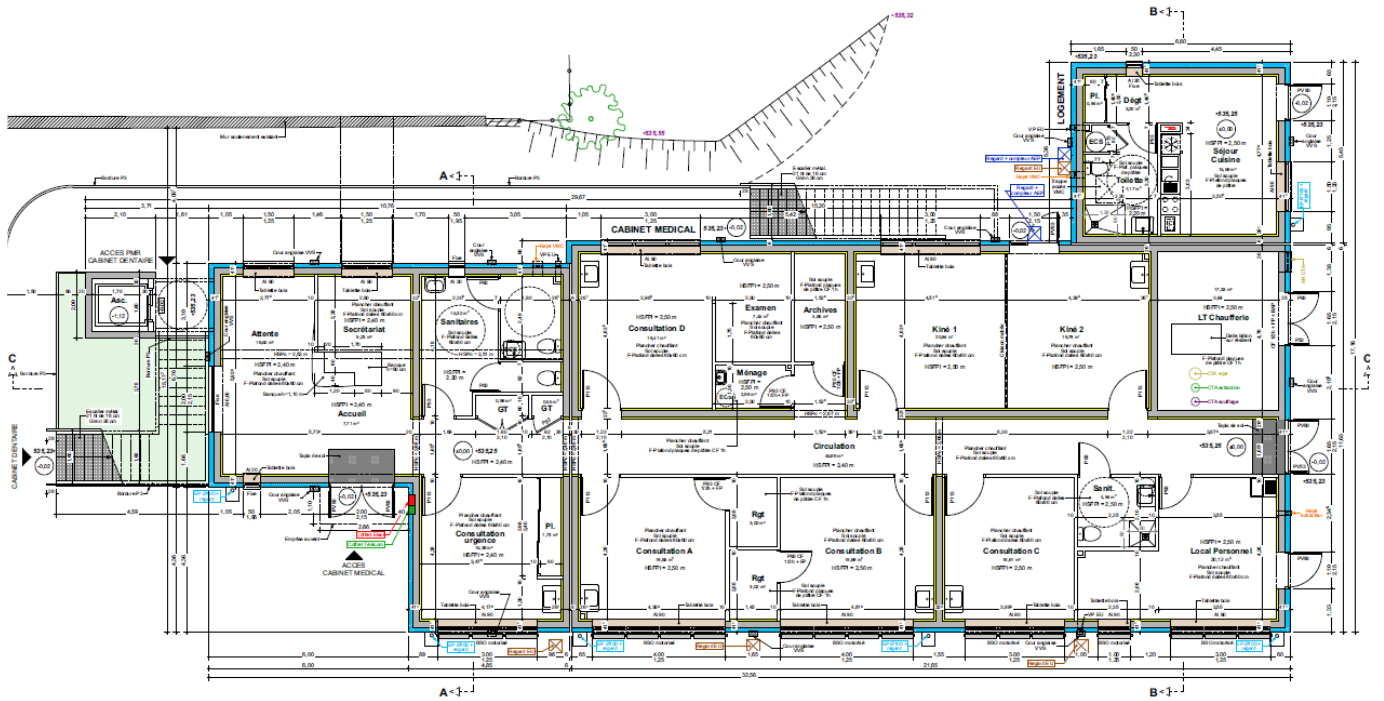
- Quatre salles de consultation et une salle dédiée aux urgences à proximité de l'entrée principale du bâtiment, remaniée pour le passage de brancards ;
- Deux salles de kinésithérapie ;
- Un local professionnel de repos, un espace d'accueil avec un espace d'attente, un secrétariat, un local technique et un local ménage, un espace de circulation longitudinal, les sanitaires

**Au 1<sup>er</sup> étage, des locaux dentaires :**

- Trois cabinets de soins,
- Un local de stérilisation, un local panoramique, un laboratoire, un bureau, un local de stockage,
- Un espace d'accueil, l'espace d'attente, un secrétariat,
- Un local technique et un dédié au matériel d'entretien, l'espace de circulation et les sanitaires

**Un studio pour le personnel professionnel ou l'accueil d'étudiants / stagiaires de médecine, au nord-est de 27,00 m<sup>2</sup>**

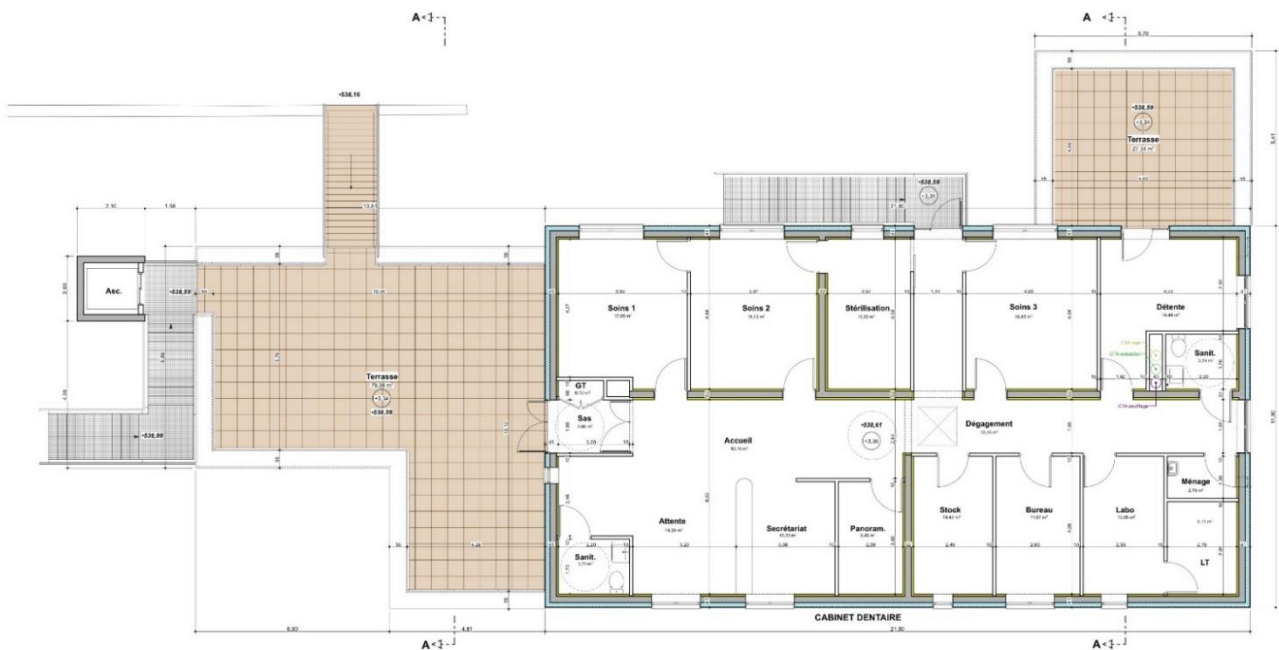




- LEGENDES**
- Maçonnerie
  - MOB EXT 145 mm + LDR 140 mm + laine de bois 60 mm + enduit
  - MOB INT 145 mm + LDR 140 mm
  - ITE laine de roche 140 mm + enduit
  - Laine de roche 80 mm
  - Doublage nail 48 mm + LDR 45 mm + BA25
  - Doublage nail 48 mm + BA13
  - Clôtures plaques de plâtre
  - Clôtures R Rayons X
  - 000.00 Niveaux existants conservés
  - 000.00 Niveaux fins projet

NIVEAU 0,00 = 535,25

AFFAIRE	COMMUNE D'AIGLUN
PHASE	APD
INDICE	CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA SANTÉ 04510 AIGLUN
TITRE DU DOCUMENT	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE
PLANCHING	A4
RESPONSABLE	GILLES BROCCOLI ARCHITECTE DPLG
ECHELLE	1/100
DATE	05/03/2022



DOCUMENT PROVISoire

COMMUNE D'AIGLUN

AFFAIRE	COMMUNE D'AIGLUN
PHASE	APS
INDICE	CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA SANTÉ 04510 AIGLUN
TITRE DU DOCUMENT	CABINET MEDICAL - PLAN DU NIVEAU 1
PLANCHING	A4
RESPONSABLE	GILLES BROCCOLI ARCHITECTE DPLG
ECHELLE	1/100
DATE	05/03/2022



# MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE D'AIGLUN

Santé Sport Proximité Urgence Transition Energétique  
Innovation



## Calendrier prévisionnel et état d'avancement du projet

Décembre 2022 : Dépôt des dossiers subventions et labélisation

Mars 2023 : lancement de l'appel public à concurrence du marché de travaux

Juin 2023 : début des travaux

Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois

1<sup>er</sup> trimestre 2024 : réception des travaux et inauguration

	2021			2022												2023												2024																			
	4	5	6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12								
MAISON DE SANTE Pluriprofessionnelle	Etude AMO																																														
	Recrutement MOE																																														
	Mission MOE																																														
													Dépôt des dossiers de subventions																																		
													Dépôt du permis												consultation des entreprises												Fin des TX										
																								Travaux																							
																																				Inauguration et ouverture											

## Un lieu pour notre projet de santé